

Fiche inscription : Demi-pension Internat

NOM :	<input type="text"/>
Prénoms :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>
Classe rentrée 2024:	<input type="text"/>

Tarifs prévisionnels pour T2 et T3

REGIME	1 ^{er} TRIMESTRE : 19/08/2024 au 19/12/2024	2 ^{ème} TRIMESTRE : 21/01/2025 au 31/03/2025	3 ^{ème} TRIMESTRE : Du 01/04/2025 au 04/07/2025
DEMI-PENSION 5J*	334.95€	174.00€	239.25€
INTERNAT*	885.50€	460.00€	632.50€

*Aides de la région (Sous réserve de reconduction de l'aide) :

- 3.35€ pour la demi-pension, soit 1€ par jour à payer,
- 6.70€ pour l'internat, soit 4.80€ par jour à payer.

Le mode de fonctionnement de la demi-pension et de l'internat est le forfait.

Les familles ont la possibilité de donner une avance de 150€ pour la demi-pension et 300€ pour l'internat pour l'année.

Chaque trimestre, « un avis des sommes à payer » détaillé est adressé par mail au parent responsable de l'élève.

En cas de difficulté, les familles peuvent faire une demande d'aide auprès de l'assistante sociale du lycée et pour les étudiants cf. le CROUS.

**FRAIS LIES A LA
RESTAURATION ET A
L'HEBERGEMENT**

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Le règlement s'effectue par télépaiement (via EduConnect) espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Jean Perrin. Les noms, prénoms classe de l'élève doivent figurer au dos du chèque.

RADIATION

La radiation de la demi-pension ou de l'internat doit se faire **par écrit** avant les dates mentionnées dans le règlement intérieur. La carte d'accès à la restauration doit **OBLIGATOIREMENT** être remise à l'intendance.

Fait à , le

Signature du responsable légal ou de l'étudiant majeur

Précédée de la mention « Lu et accepté »